

ANT-1770 (Premier cycle) – ANT 6770 (Deuxième cycle)
PLURALISME JURIDIQUE ET PEUPLES AUTOCHTONES
SYLLABUS

Été 2016
Du 15 au 19 août
Université Laval (Québec)

Salle 2320
Pavillon [à déterminer]

Professeurs responsables :
Ghislain Otis, Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa
Martin Hébert, Département d'anthropologie, Université Laval

Chargé de cours :
Benoit Éthier, Département d'anthropologie, Université Laval

Pour rencontres :
Bureau : 6409 DKN
Disponibilités : sur rendez-vous
Courrier électronique : martin.hebert@ant.ulaval.ca
Téléphone : 656-2131 poste 13934

L'objectif de cette formation intensive sur la gestion du pluralisme juridique en contexte autochtone est de faire comprendre les manifestations et les enjeux actuels de la coexistence des cultures juridiques autochtones et des systèmes étatiques néo-européens. Elle permettra également aux participant(e)s de mieux connaître les pratiques et les modèles émergents de gestion des interactions entre les univers normatifs autochtones et occidentaux.

Le sujet proposé est d'une grande actualité alors que les crises ou les tensions qui ponctuent la coexistence des peuples autochtones et des sociétés issues de la colonisation attestent encore aujourd'hui du défi de la légitimation de l'ordre étatique dans un univers autochtone qui se réclame encore de sa propre tradition juridique et qui revendique une autonomie normative. Souvent considérée comme une entrave à l'unité politique, à la modernité et au développement, la normativité autochtone s'est heurtée aux prétentions « civilisatrices » et uniformisatrices des États coloniaux et postcoloniaux. Sur l'ensemble des continents, les États se sont attachés à soumettre, parfois graduellement, les populations autochtones à des systèmes de droit importés au détriment d'une diversité juridique endogène revendiquée à la base par les peuples

Les travaux anthropologiques et sociologiques mettent toutefois en lumière la persistance, partielle dans certains cas, des systèmes normatifs autochtones bien qu'ils aient été plus ou

moins profondément transformés dans la foulée du contact colonial. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, notamment en Afrique et dans le Pacifique Sud, le problème persistant de la coexistence parfois antagoniste de la normativité autochtone et du droit officiel pose aujourd'hui des défis urgents notamment dans des domaines aussi sensibles que la gestion de la justice, l'accès à la terre et aux ressources naturelles et la vie familiale.

Objectifs du cours :

Cette formation donnera aux participantes et participants l'occasion de bénéficier des résultats de recherches comparatives en cours et portant sur les défis de la prise en charge des relations entre les cultures juridiques autochtones et non autochtones dans trois régions du monde, savoir le Canada, l'Afrique et le Pacifique Sud. A partir de trois thèmes principaux qui seront la famille, la justice et le territoire, les enseignements seront organisés en fonction des trois grandes problématiques suivantes :

(1) comment se manifestent aujourd'hui les cultures et les systèmes normatifs autochtones dans les régions étudiées?

(2) quels procédés d'interaction entre ces systèmes et le droit étatique sont en place ?

(3) quels défis ces procédés posent-ils à la gouvernance effective et légitime ?

Une note sur la présentation du syllabus

L'école d'été accueille une diversité de participant-e-s, qui peuvent être des étudiant-e-s de premier cycle, des étudiant-e-s gradué-e-s ou des professionnel-le-s. Le présent syllabus est construit pour donner à chacun-e les informations qui lui sont pertinentes, tout en mettant en évidence le cheminement commun qui servira de matière de base à nos échanges. Les lectures qui sont identifiées dans les encadrés constituent les références qui devraient, idéalement, être connues par tous-tes les participant-e-s. Pour les étudiant-e-s de premier cycle, elles constituent les lectures obligatoires. Pour les professionnel-le-s ne prenant pas cette formation sous forme créditée, elles fournissent des exemples et des éléments de mise en contexte qui aideront à mieux saisir les enjeux soulevés dans les présentations et les discussions. Pour les étudiant-e-s gradué-e-s, ces lectures sont une porte d'entrée, souvent empirique, qui aidera à s'appropriier d'autres textes, plus théoriques, contenus dans la **bibliographie complémentaire** qui sera mise en ligne.

Comme ce ne sont pas tous-tes les participant-e-s qui ont accès à une bibliothèque universitaire, toutes les références citées dans les encadrés ont été choisies en fonction de leur accessibilité sur le web. Tous ces textes sont disponibles en ligne, gratuitement.

Les textes de la bibliographie complémentaire, par contre, ne sont souvent disponibles que sur des bases de données payantes. Nous pourrions en fournir la liste aux participant-e-s n'ayant pas accès aux bases de données, mais pour des raisons de droits d'auteurs nous ne pouvons fournir les fichiers de ces textes complémentaires. Il faudra aller les chercher directement en passant par une bibliothèque universitaire.

Pour les étudiant-e-s prenant cette formation pour des crédits universitaires, nous avons distingué les modalités d'évaluation pour les étudiant-e-s de premier cycle et celles pour les étudiant-e-s gradué-e-s voir les dernières sections du présent document.

CALENDRIER DU COURS ET LECTURES

Lundi 15 août 2016

8h30 Introduction du cours

Ghislain Otis, Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa
Martin Hébert, Département d'anthropologie, Université Laval

BLOC 1 : LES ENJEUX DU PLURALISME JURIDIQUE ET DE L'ÉTUDE DES ORDRES JURIDIQUES AUTOCHTONES

9h00 [Ghislain Otis et Sébastien Grammond, Université d'Ottawa]

Pluralisme juridique et peuples autochtones : définitions et enjeux

10h30 Pause

10h45 [Sébastien Grammond, Université d'Ottawa]

Les cultures juridiques autochtones face à l'État : bilan de l'expérience québécoise et canadienne

12h15 Dîner

13 h 30 [Val Napoleon, Hadley Friedland, University of Victoria] EN ANGLAIS

Les défis de l'étude des ordres juridiques autochtones : les travaux de la *Indigenous Law Research Unit* (UVic), partie 1

14h15 Pause

15h00 ; [Val Napoleon, Hadley Friedland, University of Victoria] EN ANGLAIS

Les défis de l'étude des ordres juridiques autochtones : les travaux de la *Indigenous Law Research Unit* (UVic), partie 2

17h00 Fin de la journée

Mardi 16 août

BLOC 2 : LA FAMILLE

9h00 [Marie-Eve Sylvestre (Université d'Ottawa), Mylène Jaccoud (Université de Montréal), Christian Cocoo, Conseil de la nation Atikamekw]

Violence conjugale et protection des enfants chez les Atikamekw : quel rôle pour le droit Atikamekw ? (partie 1)

10h30 *Pause*

10h45 [Marie-Eve Sylvestre (Université d'Ottawa), Mylène Jaccoud (Université de Montréal), Christian Cocoo, Conseil de la nation Atikamekw]

Violence conjugale et protection des enfants chez les Atikamekw : quel rôle pour le droit Atikamekw ? (partie 2)

12h00 Dîner

13h00 [Christiane Guay (UQO), Sébastien Grammond (U. Ottawa), Nadine Jourdain (UAUITSHITUN)]

Le droit innu relatif à la prise en charge des enfants : étude portant sur les pratiques actuelles (partie 1)

14h20 *Pause*

14h35 [[Christiane Guay (UQO), Sébastien Grammond (U. Ottawa), Nadine Jourdain (UAUITSHITUN)]

Le droit innu relatif à la prise en charge des enfants : étude portant sur les pratiques actuelles (partie 2)

16h00 [Mylène Larivière, Société Makivik]

L'adoption coutumière chez les Inuit du Nunavik : dialogue en vue d'une reconnaissance

17h00 Fin de la journée

Mercredi 17 août

BLOC 2 : LA FAMILLE (SUITE)

9h : [Fatima Diallo, University of Cape Town]

Le pluralisme juridique en Afrique austral: le cas du mariage et du divorce coutumiers (partie 1)

10h20 *Pause*

10h30 [Fatima Diallo, University of Cape Town]

]Le pluralisme juridique en Afrique austral: le cas du mariage et du divorce coutumiers (partie 2)

12 h 00 Dîner

BLOC 3 : LA TERRE

13h30 [Pierrot-Ross Tremblay (Université Laurentienne), Geneviève Motard (Université Laval)]

Système juridique autochtone et gestion du territoire chez les Innus

15h00 [Benoît Ethier et Sylvie Poirier (Université Laval)]

Systèmes juridiques autochtones et gestion du territoire chez les Atikamekw

17h00 Fin de la journée

eudi 18 août

BLOC 3 : LA TERRE (SUITE)

9h00 : Pauline Gervier, Daniel Lopes, Université de Bordeaux #11]

La difficile gestion du pluralisme juridique foncier en Côte d'Ivoire

10h20 pause

BLOC 4 : LA JUSTICE ET LE TRAITEMENT DES CONFLITS

10h30 : : Pauline Gervier, Daniel Lopes, Université de Bordeaux #11]

Pluralisme juridique, justice coutumière et règlement des conflits en Afrique francophone

12h00 Dîner

13h30 : Sergiu Misciou, Université de Cluj

La justice coutumière rom face à l'État roumain (partie 1)

15h00 pause

15h30 : Sergiu Misciou, Université de Cluj

La justice coutumière rom face à l'État roumain (partie 2)

17h00 Fin de la journée

Vendredi 19 août

BLOC 5 : AUTODÉTERMINATION ET COUTUME AUTOCHTONE

9H30 : François Féral, Anne-Lise Madinier, Raphael Mapou

Décolonisation et autodétermination : le droit kanak à la rencontre de la République en Nouvelle-Calédonie (partie 1)

10h15 *Pause*

10h30 François Féral, Anne-Lise Madinier, Raphael Mapou

Décolonisation et autodétermination : le droit kanak à la rencontre de la République en Nouvelle-Calédonie (partie 2)

12h00 Dîner

BLOC 6 : SYNTHÈSE ET PROSPECTIVEE

13h30 Séverine Bellina (IRG), Jean Leclair (Université de Montréal), Sophie Thériault (Université d'Ottawa), Ghislain Otis (Université d'Ottawa)

Vers une décolonisation du droit? Synthèse analytique et comparative de la prise en charge du pluralisme juridique

15h30

Verre de l'amitié

Vendredi 23 septembre

Date de remise de l'étude de cas et du

travail final

EXIGENCES ET ÉVALUATIONS (option créditée de **premier cycle**)

En vue de préparer votre participation au cours les textes cités dans ce plan de cours, ainsi qu'une bibliographie complémentaire seront mis en ligne. Ces textes seront disponibles dans cette dropbox : <https://www.dropbox.com/sh/q6u5odr1x8gflqf/TsMh6FKkJe>. Pour les étudiantes et étudiants prenant l'option créditée de premier cycle, l'évaluation se divise en trois grandes catégories : **La présence et la participation au cours (15%), un journal de bord (35%) et un travail d'analyse (50%).**

Journal de bord (35%) : À partir des textes présentés dans la bibliographie du cours, des présentations de nos conférencières et conférenciers, de même que des discussions qui les auront suivies, vous aurez à rédiger de courts commentaires critiques de 2 pages pour chacune des huit thématiques abordées dans le cours. Ces essais consistent en un commentaire qui vise à faire des liens entre le ou les textes assignés pour une thématique donnée et les échanges que nous aurons eu autour de cette thématique. Chaque essai critique sera évalué en fonction de sa pertinence par rapport aux textes assignés, aux présentations et aux discussions et en fonction de la qualité des réflexions qui y sont articulées. **DATE DE REMISE : 23 septembre 2016.**

Travail d'analyse (total 50%) : Dans un travail écrit de 15 pages, vous aurez à analyser une thématique de votre choix s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes abordés dans le cours. Le plan du travail doit obligatoirement comprendre : 1) une formulation de la thématique générale dont vous avez choisi de traiter, 2) une mise en contexte de cette thématique et sa pertinence pour le cours, 3) une question de recherche principale et trois sous-questions qui orienteront votre travail, 4) un développement visant à traiter ces sous-questions et 5) une bibliographie. **DATE DE REMISE : 27 septembre 2013.**

POLITIQUE SUR LE PLAGIAT, LES RETARDS ET LA QUALITÉ DU FRANÇAIS **PLAGIAT: AUCUNE TOLÉRANCE**

Les actes de plagiat sont traités selon l'annexe III du Règlement des études de l'Université Laval (www.ulaval.ca/sq/req/Reglements/C5/tdm.html).

Report d'un travail

Toute demande de report pour la remise d'un travail doit être acheminée au professeur du cours concerné avant la date limite prévue. Un report ne peut être accepté que pour des motifs sérieux (maladie, accident, décès de parent proche, accouchement, etc.). Sinon, toute évaluation remise après la date d'échéance entraînera la perte de 10 % de la note du travail et ce, pour chaque jour de retard.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Tout membre du personnel enseignant peut supprimer, dans les travaux écrits, jusqu'à concurrence de 10% des points pour les fautes d'orthographe et de grammaire, de lexique, de syntaxe ou de ponctuation.

EXIGENCES ET ÉVALUATIONS (option créditée de **séminaire gradué**)

En vue de préparer votre participation au cours les textes cités dans ce plan de cours, ainsi qu'une bibliographie complémentaire seront mis en ligne. Ces textes seront disponibles dans cette dropbox : <https://www.dropbox.com/sh/q6u5odr1x8gflqf/TsMh6FKkJe>. Pour les étudiantes et étudiants prenant l'option créditée de séminaire gradué, l'évaluation se divise en trois grandes catégories : **La présence et la participation au cours (15%), Synthèses critiques (30%) et un travail d'analyse (55%).**

Synthèses critiques (30%) : À partir des textes présentés dans la bibliographie du syllabus et dans la bibliographie complémentaire, des présentations de nos conférencières et conférenciers, de même que des discussions qui les auront suivies, vous aurez à rédiger trois synthèses critiques de 4 pages, sur trois thématiques choisies parmi celles traitées dans le cours. Ces essais consistent à faire une lecture croisée entre les problématiques de recherche abordées dans les textes de la bibliographie complémentaire associée à une thématique donnée et les présentations qui auront été faites en lien avec cette thématique. Chaque essai critique sera évalué en fonction de sa pertinence par rapport aux textes assignés et à la qualité de l'application des enjeux qui y sont soulevés aux présentations et aux discussions. **DATE DE REMISE : 23 septembre 2016.**

Travail d'analyse (total 55%) : Dans un travail écrit de 20 pages, vous aurez à analyser une thématique de votre choix s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes abordés dans le cours. Le plan du travail doit obligatoirement comprendre : 1) une formulation de la thématique générale dont vous avez choisi de traiter, 2) une mise en contexte de cette thématique et sa pertinence pour le cours, 3) une revue de littérature d'au moins cinq textes pertinents non inclus dans la bibliographie complémentaire, 4) une question de recherche principale et trois sous-questions qui orienteront votre travail, 4) un développement visant à traiter ces sous-questions et 5) une bibliographie. **DATE DE REMISE : 23 septembre 2016.**

POLITIQUE SUR LE PLAGIAT, LES RETARDS ET LA QUALITÉ DU FRANÇAIS PLAGIAT: AUCUNE TOLÉRANCE

Les actes de plagiat sont traités selon l'annexe III du Règlement des études de l'Université Laval (www.ulaval.ca/sq/req/Reglements/C5/tdm.html).

Report d'un travail

Toute demande de report pour la remise d'un travail doit être acheminée au professeur du cours concerné avant la date limite prévue. Un report ne peut être accepté que pour des motifs sérieux (maladie, accident, décès de parent proche, accouchement, etc.). Sinon, toute évaluation remise après la date d'échéance entraînera la perte de 10 % de la note du travail et ce, pour chaque jour de retard.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Tout membre du personnel enseignant peut supprimer, dans les travaux écrits, jusqu'à concurrence de 10% des points pour les fautes d'orthographe et de grammaire, de lexique, de syntaxe ou de ponctuation.